20 rue Voie Chanteraine 51520 Recy
Tel : 03 26 65 18 00
Email : supportclient@marnebeton.fr
Web : www.marnebeton.fr

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

BELLEZZA SAS
4 ROUTE DE MONTMIRAIL

51000 Châlons-en-Champagne

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/10/2026	F01261000162	410222	F01261000162	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	**DEPART - DEPART**					
PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	1.00	M3	117.50	117.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.00	UN	1.50	1.50	20 %
506	TAXE CARBONE	1.00	UN	1.50	1.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.00	UN	4.00	4.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	1.00	UN	3.02	3.02	20 %

Mode de réglement : CHEQUE

Echéance : 15/12/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	127.52 €
Total TVA :	25.50 €
Total TTC :	153.02 €
RESTE A PAYER :	153.02 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01261000162	F01261000162	31/10/2026	410222	BELLEZZA SAS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
14/10/2026	001130477	410222	PJMORXX250	MORTIER NORMAL CEM2 250	1.00	M3
14/10/2026	001130477	410222	552	ECO-PARTICIPATION	1.00	UN